

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

PROJET DE RÈGLEMENT 1284-2022
MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT 1161-2019 RELATIF AUX SIGNAUX DE
CIRCULATION, AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA
RUE DES PATRIOTES

Considérant l'adoption du règlement 1161-2019 regroupant les signaux de circulation concernant le stationnement, les limites de vitesse et les arrêts obligatoires;

Considérant que le service de transport en commun EXO va desservir la rue des Patriotes en 2023;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur une portion de la rue des Patriotes afin d'assurer la fluidité de circulation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller Pierre-Olivier Roy lors de la séance du conseil du 6 décembre 2022.

Le conseil municipal décrète les modifications suivantes au règlement 1161-2019 :

ARTICLE 1

Modifier l'annexe « A » en interdisant le stationnement sur une partie de la rue des Patriotes, tel qu'illustré au plan de l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 6 décembre 2022

Adoption du règlement : 13 décembre 2022

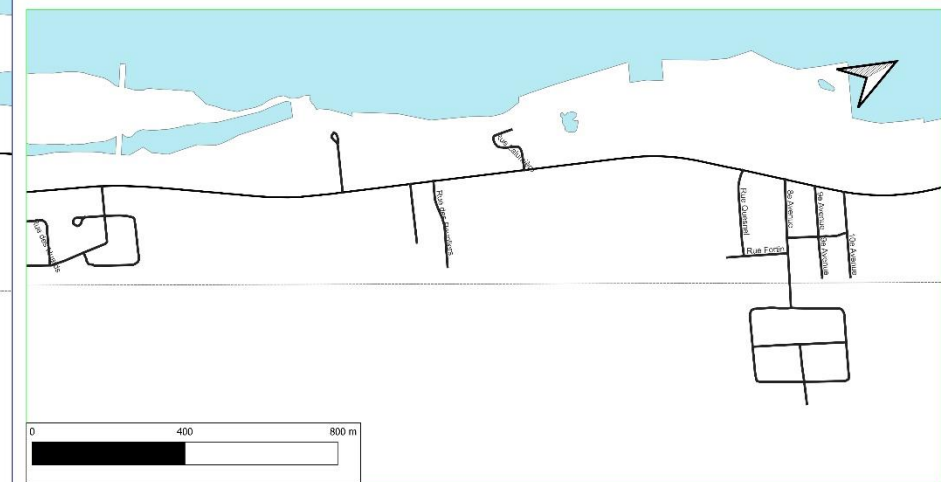
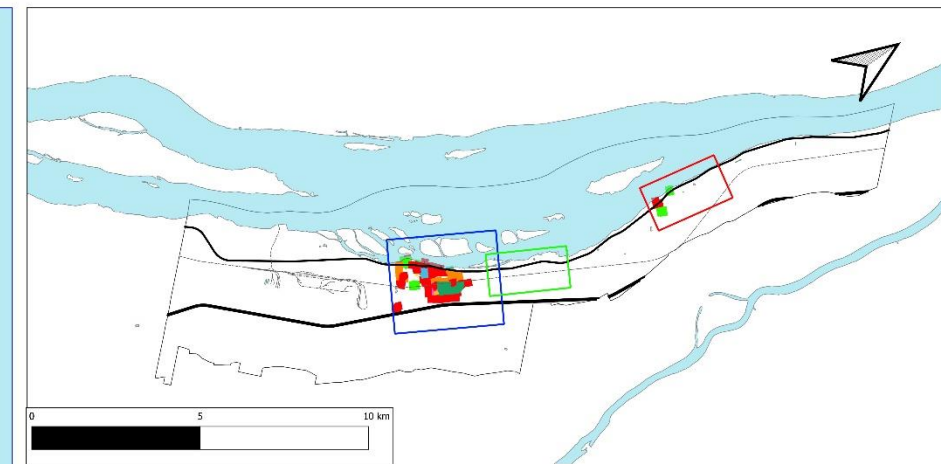
ONT SIGNÉ :

MAUD ALLAIRE, MAIRESSE
MYLÈNE RIOUX, GREFFIÈRE

VRAIE COPIE CONFORME, CE 7 DÉCEMBRE 2022



MYLÈNE RIOUX,
GREFFIÈRE



- STATIONNEMENT PERMIS 60 MINUTES
- STATIONNEMENT INTERDIT (LUNDI, MARDI, 7H-19H)
- STATIONNEMENT INTERDIT (7H-19H)
- ZONE DE DÉBARCADÈRE
- STATIONNEMENT INTERDIT (16 AVRIL-31 OCT)
- STATIONNEMENT INTERDIT (15 NOV-15 AVRIL, 2H-7H)
- STATIONNEMENT INTERDIT AUX VÉHICULES AVEC REMORQUES À BATEAU
- STATIONNEMENT PERMIS 90 MINUTES (SAIF LUN-VEN, 9H-17H)
- STATIONNEMENT INTERDIT (15 MAI-15 SEPT)
- STATIONNEMENT INTERDIT EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS D'UNE VIGNETTE (1SEPT-1JUIL, 7H-16H)
- ZONE DE DÉBARCADÈRE (SEPT-JUIN, LUN-VEN, 7H30-9H, 14H30-15H30)
- STATIONNEMENT INTERDIT
- STATIONNEMENT INTERDIT (MAR-JEU-SAM, 8H-17H)
- STATIONNEMENT INTERDIT (LUN-MER-VEN, 8H-17H)

AMENDEMENTS	
NO. DU RÉGLEMENT	DATE
1180-2019	2019-11-05
1231-2021	2021-06-02
1261-2022	2022-08-17
1274-2022	2022-10-04